

Préambule :

Certaines images de marchés totalement désorganisés peuvent laisser à penser que tous les marchés sont dans ce cadre. La profession agricole condamne ces situations et demande à ce que ces cas inacceptables ne pénalisent pas la majorité des marchés qui se déroulent correctement.

1. Les raisons qui poussent à demander la réouverture

Pourquoi demander les réouvertures des marchés ? Parce que :

- ¼ des exploitations régionales vendent en circuit court => fermer les marchés, c'est couper un canal de distribution à près de 15 000 exploitants !
- En vente direct : les ventes se font
 - à 40 % à la ferme* mais avec le confinement c'est plus compliqué du fait de la distance géographique entre les bassins de consommation et les producteurs
 - à 20 % sur les marchés => avec la décision d'hier c'est terminé
 - puis sur des magasins de producteurs, épiceries et supérettes locales, ... c'est encore bon.
- Beaucoup de metteurs en marché commercialisent des produits frais issus des fermes de notre région et assurent ainsi un débouché aux producteurs
- L'arrêt des activités scolaires, crèches, etc entraine l'arrêt des livraisons vers le marché de la RHD. Les producteurs se sont retournés vers la vente directe => fermer les marchés c'est la double peine pour eux.
- La saison de pleine production commence pour les fruits et légumes mais aussi pour certaines productions fromagères, ... => comment les français réagiront lorsqu'ils apprendront que les produits frais sont gaspillés ?
- On a des exemples de marchés qui s'organisent en pleine conformité avec les règles de



sécurité nécessaires (voir photo ci-contre à Ste Foy les Lyon ou St Genis Laval) :

- matérialisation des entrées et sorties du marché par des barrières
 - instauration d'une file d'attente pour accéder au marché avec respect des consignes strictes de distance
 - accès prioritaire aux personnes âgées et à mobilité réduite (des chaises seront également à disposition dans la file d'attente)
 - 30 personnes à la fois accédant aux étals
 - utilisation de gants de protection par les commerçants
- Les produits frais sont en rupture dans certains supermarchés : cas aujourd'hui 24/03/2020 plus de viande au supermarché Auchan St Luc St Foy les Lyon
 - Les produits sont en libre-service en supermarché : ils sont manipulés et peuvent donc être plus vecteurs de maladie alors que sur les marchés, les produits sont présentés avec du personnel qui sert et peut limiter les manipulations
 - Les files d'attente devant les supermarchés sont beaucoup moins organisées que sur les marchés. Exemple ci-contre
 - Etre à l'air libre est moins risqué que d'être en confinement à plusieurs dans un magasin
 - Plus de marchés, c'est plus de points de vente donc un désengorgement des supermarchés. D'un point de vue sanitaire, c'est donc moins de personnes sur un même lieu
 - Cette décision est anxiogène : elle va faire remplir encore plus les supermarchés : plus de file d'attente donc plus de temps en dehors de chez soi donc encore plus de risque de se contaminer et après de contaminer les personnes de son foyer



() : Sur le sujet des ventes à la ferme. Des agriculteurs nous remontent des situations où les forces de l'ordre obligent des clients à faire demi-tour. Exemple hier en Hte-Savoie : dans les 2 cas, les clients venaient d'une commune à 9 ou 10 km de la ferme, mais étant proches de pôles urbains (Monmélian et Albertville), les forces de l'ordre leur ont demandé de faire demi-tour pour s'approvisionner dans des supermarchés plus proches de leur domicile. Il paraît que les personnes qui ont des modes de consommations spécifiques ne sont pas empêchées d'aller dans des magasins spécifiques (magasins bio, sans gluten, Halal, ...). Et bien consommer local c'est aussi un mode de conso spécifique !*

2. Quelques suggestions ...

1. Changer le sens de la preuve : les marchés restent ouverts. Lorsque les municipalités estiment que les règles de sécurité ne sont pas appliquées : elles ferment.
2. Organiser les marchés :



- 2.1. Si trop de marchands qui risquent de faire des attroupements non maîtrisés : limiter le nombre de stands ouverts chaque jour pour un meilleur espacement et augmenter le nombre de jours d'ouverture du marché pour répartir les stands (Exemple du Puy en Velay qui avait mis en place 4 stands différents tous les jours sur 4 places distantes au lieu d'un seul endroit habituellement)
- 2.2. Mise en place d'un sens unique de circulation
- 2.3. Augmenter les jours d'ouverture
- 2.4. Offrir la possibilité aux municipalités d'avoir recours à des volontaires pour, avec un encadrement des services municipaux, faire respecter les règles de sécurité sur les marchés
- 2.5. Inciter les mairies à mettre sur leur site internet les coordonnées des vendeurs afin que les consommateurs puissent :
 - 2.5.1. commander à l'avance et ne passer au marché que pour récupérer leur commande
 - 2.5.2. aller directement s'approvisionner sur les fermes
3. Placarder à l'entrée des marchés et sur chaque stand les règles à respecter. Exemple vu ce jour
4. Comme le Ministre invite à aller travailler « aux champs » (propos tenus ce jour sur les ondes), identifier des volontaires pour venir en appui des agriculteurs (activité rémunérée) pour tenir leur stand sur les marchés. Il y aura un service plus rapide et donc moins d'attente et moins de risque de contamination
5. Rassembler l'offre pour limiter les déplacements :
 - 5.1. proposer / accorder aux supermarchés de laisser une place sur leurs parkings pour que des producteurs puissent ouvrir un stand de vente de produits frais.
 - 5.2. Faciliter l'ouverture de marchés à la ferme : le réseau des chambres d'agriculture y travaille avec des producteurs volontaires en étant extrêmement vigilants sur l'encadrement et l'organisation de ces marchés. Aussi, nous demandons que les forces de l'ordre n'empêchent pas l'accès à ces marchés à la ferme.

